



## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 24 avril 2017 à compter de 18 h 00 en la salle du Conseil municipal au 7 chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir et à laquelle sont présents M. Michel Picotte, maire, madame et messieurs les conseillers suivants :

Denis Paquin, conseiller au poste # 1  
Josée Desrochers, conseillère au poste # 3  
Claude Gingras, conseiller au poste # 4  
Francis Côté, conseiller au poste # 5  
Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

Est absente : Thérèse Larose D'Amours, conseillère au poste # 2

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

L'avis de convocation a été transmis conformément au *Code municipal* à tous les membres du Conseil municipal, le jeudi 20 avril 2017, afin de prendre en considération les sujets suivants :

### Ordre du jour

#### **1. Transport– Voirie locale**

- 1.1 Soumissions reçues pour les travaux de pavage sur le chemin du Vide et adjudication du contrat, pour approbation (doc)
- 1.2 Ordonner les travaux sur le chemin du Vide
- 1.3 Soumissions reçues pour le marquage de la chaussée et adjudication du contrat, pour approbation (doc)
- 1.4 Soumission reçue pour l'achat d'un tracteur à gazon pour la voirie, pour approbation (doc)

#### **2 Hygiène du milieu et cours d'eau**

- 2.1 Mandat à Groupe ADE pour réparation des boîtes de service, pour approbation (doc)
- 2.2 Mandat à Pompex pour entretien des pompes et réparation des équipements au 58 chemin du Vide (poste de pompage), pour approbation (doc)
- 2.3 Avis de motion – Règlement numéro 489-17 amendant le Règlement numéro 481-17 – Branche 56 de la Rivière Sud-Ouest
- 2.4 Modification, par résolution, du Règlement numéro 483-17 concernant le règlement d'emprunt des travaux de la station d'épuration, pour approbation
- 2.5 Modification de la résolution numéro 17-03-092 adoptant le Règlement numéro 483-17, pour approbation
- 2.6 Octroi du contrat pour la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures municipales, pour approbation (doc)

#### **3 Loisirs et culture**

- 3.1 Engagement de François Bonin jusqu'au 31 décembre 2017, pour approbation
- 3.2 Soumission reçue pour des travaux de rénovation du Centre communautaire Charles-D'Auteuil, pour approbation (doc)

#### **4 Période de questions**

#### **5 Clôture de la séance**

Résolution numéro 17-04-138

1.1 Travaux de pavage sur le chemin du Vide, soumissions reçues et adjudication du contrat

---

**Considérant** que lors de l'ouverture des soumissions le 11 avril 2017 à 10 heures, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir a reçu 7 soumissions conformes pour les travaux d'infrastructure sur le chemin du Vide, à savoir :

Nom du soumissionnaire	Montant soumissionné (taxes incluses)
Pavage Maska inc.	143 489,69 \$
MSA Infrastructures inc.	146 452,29 \$
Pavage Axion inc.	153 186,68 \$
Construction Techroc inc.	154 308,75 \$
Eurovia Québec Construction inc.	160 604,91 \$
Sintra inc.	168 677,52 \$
Construction Bau-Val inc.	178 859,11 \$

**Pour ces motifs**, il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par M. Claude Gingras et **résolu** d'octroyer le contrat pour les travaux d'infrastructure sur le chemin du Vide au plus bas soumissionnaire conforme soit Pavage Maska inc. au montant de cent quarante-trois mille quatre cent quatre-vingt-neuf dollars et soixante-neuf cents (143 489,69 \$) taxes applicables incluses, le tout tel qu'il est spécifié dans le document d'appel d'offres intitulé *Travaux de pavage chemin du Vide*.

Il est également **résolu** que tous les documents d'appel d'offres pour ces travaux de pavage et la présente soumission constituent le contrat entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et Pavage Maska inc. lesquels documents font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-139

1.2 Ordonner des travaux d'infrastructure de la route sur le chemin du Vide

---

**Considérant** qu'en vertu des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les travaux municipaux*, une municipalité peut ordonner des travaux de construction par résolution lorsqu'elle pourvoit, dans cette résolution, à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût à même ses fonds généraux non autrement appropriés, à même une subvention du gouvernement ou de l'un de ses ministres ou organismes dont le versement est assuré ou à même ces deux sources de financement;

**Considérant** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir s'approprie un montant de 143 489,69 \$ de son fonds général pour l'exécution de ces travaux de pavage et d'accotement;

**Considérant** que la Municipalité s'approprie, également, les subventions qu'elle pourra recevoir du gouvernement pour ces travaux;

**Considérant** que le Conseil municipal juge opportun d'ordonner des travaux de pavage et d'accotement sur le chemin du Vide;

**En conséquence**, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** d'ordonner des travaux de pavage et d'accotement sur le chemin du Vide au prix de cent quarante-trois mille quatre cent quatre-vingt-neuf dollars et soixante-neuf cents (143 489,69 \$) taxes applicables incluses, le tout tel qu'il est spécifié dans le document d'appel d'offres – *Travaux de pavage chemin du Vide* préparé par M. Alain Charbonneau, ingénieur.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-140

1.3 Marquage de chaussée de 2017, soumissions reçues et adjudication du contrat

---

**Considérant** que lors de l'ouverture des soumissions le 30 mars 2017 à 9 heures, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir a reçu trois (3) soumissions conformes pour le marquage de la chaussée, à savoir :

Nom du soumissionnaire	Montant soumissionné (taxes incluses)
Lignes Maska inc	11 284,57 \$
Marquage et traçage du Québec inc.	12 151,88 \$
Lignco Sigma inc.	17 947,88 \$

**Pour ces motifs**, il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par M. Claude Gingras et **résolu** d'adjuger le contrat pour le marquage de la chaussée de 2017 au plus bas soumissionnaire conforme soit Lignes Maska inc. au montant de onze mille deux cent quatre-vingt-quatre dollars et cinquante-sept cents (11 284,57 \$) taxes applicables incluses et d'affecter cette dépense au poste budgétaire 02-355-01-521.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-141

1.4 Achat d'un tracteur neuf avec équipements, soumission reçue et adjudication du contrat

---

**Considérant** que lors de l'ouverture des soumissions le 20 avril 2017 à 10 heures, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir a reçu une soumission conforme pour l'achat d'un tracteur neuf avec équipements, à savoir :

NOM DU SOUSSIONNAIRE	PRIX TRACTEUR AVEC ÉQUIPEMENTS Avant financement	MONTANT TOTAL FINANCÉ SUR 60 MOIS (paiement comptant de 6 000 \$)
John Deere Laguë	52 442,40 \$	48 088,80 \$

**Considérant** que la Municipalité a convenu de verser un montant de 6 000 \$ comptant à même le fonds général et de financer le montant restant sur une période de 60 mois;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Francis Côté, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** d'adjuger le contrat pour l'achat d'un tracteur neuf avec équipements à John Deere Laguë au montant de cinquante-deux mille quatre cent quarante-deux dollars et quarante cents (52 442,40 \$) taxes applicables incluses et d'accepter les conditions de financement de la compagnie telle que présentées dans la soumission.

Il est également **résolu** que tous les documents d'appel d'offres pour l'achat d'un tracteur neuf avec équipements et la présente soumission constituent le contrat entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et John Deere Laguë lesquels documents font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-142

2.1 Mandat à Groupe ADE pour la réparation de boîtes de service d'aqueduc

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** de retenir les services de Groupe ADE pour effectuer la réparation de tiges de boîtes de service d'aqueduc dans la municipalité, d'affecter un montant de 2 500 \$ à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-413-01-521 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

*Mme Thérèse L. D'Amours prend place à la table du Conseil à ce moment-ci.*

Résolution numéro 17-04-143

2.2 Mandat à Pompex inc. pour l'entretien des pompes et réparation des équipements au 58 chemin du Vide (poste de pompage)

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** de retenir les services de l'entreprise Pompex inc. pour effectuer l'entretien des pompes et la réparation d'équipements au 58 chemin du Vide (poste de pompage), d'affecter un montant de 1 800 \$ à même les crédits disponibles au poste budgétaire 04-415-01-526 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Avis de motion numéro 17-04-144

2.3 Avis de motion précédent l'adoption du Règlement 489-17 amendant le Règlement numéro 481-17 décrétant une tarification pour des travaux d'entretien dans la Branche 56 de la Rivière Sud-Ouest

M. Michel Picotte, maire, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un projet de règlement modifiant le Règlement 481-17 décrétant une tarification pour des travaux d'entretien dans la Branche 56 de la Rivière Sud-Ouest.

L'objet de ce règlement est de modifier la répartition afin d'imposer une taxe sur la base de la superficie des immeubles situés dans le bassin de drainage et qui bénéficient de ces travaux et ce, afin de payer cette quote-part à la MRC de Rouville.

Résolution numéro 17-04-145

2.4 Modification, par résolution, du Règlement 483-17 concernant l'emprunt pour les travaux de la station d'épuration des eaux usées

---

**Considérant** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir a adopté le Règlement numéro 483-17 décrétant une dépense en immobilisation de 2 120 000 \$ pour effectuer des travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées et autorisant un emprunt de 1 970 000 \$;

**Considérant** que le Règlement 483-17, dans un considérant, fait référence à l'article 1063 du Code municipal qui concerne le règlement de type parapluie alors qu'il ne s'agit pas de ce type de règlement d'emprunt;

**En conséquence**, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** de modifier le Règlement 483-17 en supprimant le quatrième considérant au préambule qui fait référence à l'article 1063 du Code municipal.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-146

2.5 Modification de la résolution numéro 17-03-091 adoptant le Règlement numéro 483-17

---

**Considérant** que la résolution numéro 17-03-091 adopte le Règlement numéro 483-17 décrétant une dépense en immobilisation de 2 120 000 \$ pour effectuer des travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées et autorisant un emprunt de 1 970 000 \$;

**Considérant** que la résolution numéro 17-03-091, dans un considérant, fait référence à l'article 1063 du Code municipal qui concerne le règlement de type parapluie alors qu'il ne s'agit pas de ce type de règlement d'emprunt;

**En conséquence**, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** de modifier la résolution numéro 17-03-091 en supprimant le quatrième considérant qui fait référence à l'article 1063 du Code municipal.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-147

2.6 Mandat à Les services EXP inc. pour la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures municipales dans le cadre de TECQ

---

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** d'octroyer le mandat à Les services EXP inc. pour effectuer la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures municipales, au coût de 17 300 \$ taxes applicables incluses, dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-148

- 3.1 Confirmer l'engagement de M. François Bonin à la municipalité jusqu'au 31 décembre 2017
- 

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** de confirmer l'engagement de M. François Bonin jusqu'au 31 décembre 2017 ou jusqu'au retour de M. Michael Bernier au poste de coordonnateur aux loisirs si son retour est après cette date.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-149

- 3.2 Travaux de rénovation du Centre communautaire Charles-D'Auteuil, résultat des soumissions
- 

**Considérant** que lors de l'ouverture des soumissions le 20 avril 2017 à 11 heures, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir a reçu une soumission pour des travaux de rénovation du Centre communautaire Charles-D'Auteuil, à savoir :

Nom du soumissionnaire	Montant soumissionné (taxes incluses)
Construction Guillaume Ostiguy 9213-7934 Québec inc.	88 980,79 \$

**Considérant** que la soumission n'est pas conforme aux documents d'appel d'offres vu l'absence de la lettre d'intention d'une compagnie autorisée à se porter caution et s'engageant à fournir un cautionnement d'exécution ainsi qu'une garantie de paiement des gages, matériaux et main d'œuvre;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** de rejeter la soumission reçue au nom de Construction Guillaume Ostiguy 9213-7934 Québec inc. pour non-conformité aux documents d'appel d'offres pour les travaux de rénovation du Centre communautaire Charles-D'Auteuil.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

4 Période de questions

---

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 17-04-150

5 Clôture de la séance

---

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** que la séance soit levée.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

---

Maire

---

Directrice générale et  
secrétaire-trésorière